

RÈGLES DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La sécurité, dépend de nous

1. ARRIVEZ EN AVANCE

Pourquoi?

Le chauffeur doit partir à l'heure et compter les passagers au préalable.

2. ATTACHEZ-VOUS ET RESTEZ ASSIS

Ne vous levez sous aucun prétexte lors du trajet, ne perturbez pas le chauffeur.

Le conducteur doit porter son attention sur la route.

Si cette règle n'est pas respectée le chauffeur s'arrêtera systématiquement.

L'insécurité peut engendrer des retards.

3. RAPPEL DU REGLEMENT

Les sanctions se répartissent en trois degrés :

- 1) Avertissement (courrier)
- 2) Exclusion allant jusqu'à une semaine
- 3) Exclusion de longue durée

4. UN PROBLÈME ?

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE, POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

Ne vous adressez pas aux chauffeurs directement.

Écrivez nous sur:

guichet.unique@mairie-groslay.fr